

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

**Cabinet**

Service de la communication interministérielle

 [communication@pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr](mailto:communication@pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr)

Le 8 Août 2007

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### DOSSIER « VAUTOURS »

Le Parc national des Pyrénées et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ont mis en place depuis 3 semaines le dispositif d'expertise vétérinaire réclamé par l'ensemble des représentants socio-professionnels et qui avait été annoncé par le préfet des Pyrénées Atlantiques lors de la dernière réunion de l'Observatoire départemental des dommages au bétail. Cette procédure d'expertise, totalement prise en charge par l'Etat, permettra de compléter les constats des agents assermentés et d'approfondir la compréhension de situations ayant donné lieu à des attaques de vautours fauves sur du bétail vivant.

Les premiers résultats obtenus confirment la difficulté de faire un lien direct entre la mort du bétail et la responsabilité des vautours sans diagnostic vétérinaire. En effet, même s'il est maintenant confirmé que des vautours peuvent s'attaquer à des animaux vivants, cela se fait toujours sur des animaux très affaiblis et/ou qui ne sont pas en pleine possession de leurs moyens :

- Dans un cas, les vautours ont consommé une vache paraissant en pleine santé le matin même, mais qui a été foudroyée par une maladie aiguë (entérotaxémie) dans la journée.
- D'autres se sont attaqués à une brebis boiteuse, mais pas à l'agonie.
- Une brebis maigre a été retrouvée morte, avec des lésions d'éventration et des hématomes, mais l'analyse histologique semble confirmer qu'elle était morte avant d'être consommée.
- Une vache a été retrouvée morte après vêlage et prolapsus utérin, mais l'origine directe ou indirecte des vautours n'est pas encore clarifiée.

Ces premiers résultats illustrent la complexité du phénomène et montrent que les témoignages, s'ils restent intéressants, sont insuffisants pour tout expliquer. La poursuite de cette démarche devrait rapidement donner des éléments de compréhension sur les modalités d'intervention des vautours et sur la conduite à tenir à l'avenir.

Pour que ces expertises vétérinaires puissent se poursuivre, les éleveurs qui auraient ce type de problème doivent couvrir immédiatement la bête ou le cadavre à l'aide d'une bâche et appeler le responsable du secteur du Parc National des Pyrénées (si on se trouve en zone Parc) ou l'ONCFS hors zone parc (SD64 ou 65 en fonction du département) dont les numéros figurent sur le tableau ci-dessous. Il est indispensable que l'éleveur puisse donner le maximum de détails sur l'état de la bête, les circonstances et le lieu précis du sinistre.

S'il apparaît que des prélèvements de tissus ou une autopsie peuvent être réalisés, l'agent assermenté qui se rendra sur place sera accompagné d'un vétérinaire ; celui-ci effectuera une expertise selon le même principe que celui adopté pour la foudre.

Secteur Parc Aspe	Bureau Bedous : 05.59.34.88.30 ; portable secteur : 06.84.78.69.67
Secteur Parc Ossau	Bureau Laruns : 05.59.05.41.59 ; portable secteur : 06.84.78.69.71 ; portable RNN Ossau : 06.08.35.71.68
Secteur Parc Val d'Azun	Bureau Arrens : 05.62.97.02.66 : portable secteur : 06.07.35.33.57
Secteur Parc Cauterets	Bureau Cauterets : 05.62.92.52.56 ; portable secteur : 06.08.35.71.89
Secteur Parc Luz / Gavarnie	Bureau Luz : 05.62.92.83.61 ; bureau Gèdre / Gavarnie : 05.62.92.48.83 ; portable secteur : 06.88.22.01.72
Secteur Parc Aure	Bureau Saint-Lary : 05.62.39.40.94 ; portable secteur : 06.84.78.69.85
ONCFS 64	Bureau Morlaas : 05.59.33.49.09 ; portable chef de garderie Xavier HORGASSAN : 06.20.78.78.52
ONCFS 65	Villa Camalou : 05.62.94.55.10 ; portable chef de garderie Jean-Louis CRAMPE : 06.25.03.21.16